



Chambre des communes  
CANADA

## Comité permanent des comptes publics

---

PACP • NUMÉRO 042 • 2<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mercredi 25 novembre 2009**

**Président**

L'honorable Shawn Murphy



## Comité permanent des comptes publics

Le mercredi 25 novembre 2009

• (1530)

[Traduction]

**Le président (L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.)):** Je déclare la réunion ouverte et je souhaite la bienvenue à tout le monde.

Je veux juste confirmer une chose: tout le monde ici présent est-il soit un député, soit un membre du personnel d'un député?

D'accord. Le premier élément à l'ordre du jour, c'est l'étude et l'approbation du rapport du comité de direction qui a tenu sa réunion hier. On vous a distribué le procès-verbal. D'ailleurs, on est aussi en train de distribuer le calendrier des travaux futurs du comité, dont on a discuté hier au comité de direction. Vous l'avez sous les yeux.

Il sera question de projets de rapports... Je vais vous parler uniquement de ceux qui sont prévus avant le congé de Noël, mais pas plus loin.

Lundi prochain, le 30 novembre, nous reprenons l'étude des projets de rapports. Mercredi prochain, nous avons confirmé le chapitre 7 du plus récent rapport de la vérificatrice générale, intitulé « La gestion des urgences — Sécurité publique Canada »; ensuite le lundi 7 décembre, il y aura d'autres projets de rapports; puis le 9, nous serons saisis du chapitre 8 intitulé « L'amélioration de l'efficacité de l'aide — Agence canadienne de développement international ». Ces réunions ont toutes été confirmées, et notre programme semble être prêt jusqu'au congé de Noël.

Par ailleurs, sur le calendrier des travaux futurs, vous verrez quelques réunions provisoires prévues à la fin janvier, en février et même au début mars, je crois. Ces dates sont sous réserve de modification, et elles n'ont pas encore été confirmées, mais c'est l'orientation prise par le comité. En ce qui concerne les procès-verbaux, vous constaterez que nous avons décidé plus tôt — il y a en fait quelque temps — d'examiner les rapports de rendement de deux des plus grandes organisations au sein du gouvernement du Canada. Le comité de direction a décidé d'en tirer au sort deux, au lieu de se lancer dans un débat pour déterminer quels ministères choisir; les deux organisations choisies au hasard sont le ministère de l'Industrie et le ministère des Transports. Alors, le comité de direction recommande qu'on fixe une date, et je crois que la greffière va essayer d'organiser cette réunion en février.

Y a-t-il des observations sur le rapport du comité de direction?

M. Christopherson en propose l'adoption.

Des observations?

(La motion est adoptée.)

**Le président:** Merci beaucoup.

Voilà qui met fin à la partie publique de la réunion. Nous allons maintenant suspendre nos travaux pour poursuivre à huis clos. Nous allons faire une pause d'environ 15 secondes.

[La séance se poursuit à huis clos.]

---





**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>